



# Communauté de communes du Pays de Luxeuil

REPUBLICQUE FRANCAISE			
DEPARTEMENT Haute-Saône			
ARRONDISSEMENT Lure			
<b>Séance du conseil communautaire du 28 juin 2021</b>			
<b>Date de la convocation</b>		<b>22 juin 2021</b>	
<b>Conseillers en exercice</b>		<b>38</b>	
<b>Titulaires présents</b>		<b>29</b>	
<b>Suppléants présents</b>		<b>3</b>	
<b>Pouvoirs</b>		<b>6</b>	
<b>Nombre de votants</b>		<b>38</b>	
<b>Objet</b>	<b>Budgets Assainissement collectif et Assainissement non collectif DM n°1 Subvention d'équipement - véhicule utilitaire</b>	<b>Délibération n° 2021</b>	<b>099</b>
		Page(s) 1/2	

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000755-20210628-20210099-DE



Etaient présents à l'ouverture de la séance :

**Les délégués titulaires :** Martine ANDING, Martine BAVARD, Jérôme BERNARD\*, Joël BRICE, Frédéric BURGHARD, Michel CALLOCH, C.CHAMAGNE, Roland CHAMAGNE\*\*, Joël DAVAL\*\*, Jacques DESHAYES, Véronique DEVOILLE, André DIRAND, Nathalie DIRAND, Sophie EL OMRI, Claudette FAIVRE, Isabelle FORMET, Marie-Christine FRICHET, Sylvie GAVOILLE, Bernard GIRE, Philippe GÉRARD\*\*, Gérard GROSJEAN, Stéphane KROEMER, Loïc LABORIE, Didier LARROQUE\*, Béatrice LEPAGNEY, Pascale MANGIN\*, Maryline MANTION, Gabriel MIGNOT, Jean-Claude NEVEUX\*, Nicolas NURDIN\*, Éric PETITJEAN, Sébastien RICHARDOT, Catherine SALFRANC, Alain SCHELLE, Nathalie SIRVEAUX, Daniel TONNA, Rodolphe WACOGNE, Laurent ZIEGLER\*.

**3 suppléances\*\* :** R.CHAMAGNE suppléé par Patrice BEURAERT – Philippe GÉRARD suppléé par Daniel BAUDONCOURT – J.DAVAL. suppléé par Guy MAUFFREY.

**6 Pouvoirs\* :** N.NURDIN pouvoir à E.PETITJEAN, JC.NEVEUX pouvoir à M.CALLOCH, J.BERNARD pouvoir à B.LEPAGNEY, D.LARROQUE pouvoir à M.ANDING, P.MANGIN pouvoir à N.SIRVEAUX, L.ZIEGLER pouvoir à MC.FRICHET.

## Exposé :

Lors du vote du budget primitif Assainissement non collectif (ANC) 2021, il a été inscrit un montant de 12 800 € à l'article 2182 « matériel de transport » pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire. Après consultation des prestataires, il s'avère que la somme inscrite n'est pas suffisante pour répondre aux critères de sélection. En effet, les véhicules correspondant à ce prix, ne sont pas adaptés à l'utilisation et aux besoins de l'agent pour effectuer ses missions de contrôles des installations. Le prix maximum de 16 000 € serait plus adapté aux offres du marché.

Etant donné, que cet outil de travail sera également utilisé par le service assainissement collectif (AC), il est proposé, comme prévu, d'acquérir le véhicule sur le budget ANC mais avec une contribution du budget AC qui sera actualisée en fonction du prix d'acquisition.

Ce schéma se traduit par un versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'article 6742 à hauteur de 3 200 € maximum. Cette inscription entraîne un déséquilibre de la section de fonctionnement, mais considérant que le budget primitif AC 2021 a été voté en suréquilibre de fonctionnement celui-ci sera diminué de 3 200 €.

Ainsi, il sera possible d'acheter un véhicule utilitaire adapté à hauteur de 16 000 € de la manière suivante, 12 800 € sur le budget ANC complété par une subvention de 3 200 € sur le budget AC.

Les crédits n'étant pas inscrits aux budgets primitifs 2021, les décisions modificatives ci-dessous sont nécessaires :



# Communauté de communes du Pays de Luxeuil

Séance du conseil communautaire du  
28 juin 2021

Objet	Budgets Assainissement collectif et Assainissement non collectif DM n°1 Subvention d'équipement - véhicule utilitaire	Délibération n° 2021	099
		Page(s) 2/2	

## • BUDGET ANC

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2021	DM n°1	TOTAL BP
Chap 13 IR	1318	Autres	0 €	3 200 €	3 200 €
Chap 21 ID	2182	Matériel de transport	17 470 €	3 200 €	20 670 €

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	64 300 €	64 300 €
Investissement	27 000 €	27 000 €
<b>Budget Total</b>	<b>91 300 €</b>	<b>91 300 €</b>

## • BUDGET AC

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2021	DM n°1	TOTAL BP
Chap 67 D	6742	Subvention exceptionnelle d'équipement	5 000 €	3 200 €	8 200 €

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	665 200 €	1 055 000 €
Investissement	2 285 000 €	2 285 000 €
<b>Budget Total</b>	<b>2 950 200 €</b>	<b>3 340 000 €</b>

### Décision :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget Assainissement non collectif
- ✓ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget Assainissement collectif
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président ainsi que le Trésorier de la CCPLx chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000755-20210628-20210099-DE



Ainsi délibéré et signé  
Pour extrait conforme

Le Président  
Jacques DESHAYES

